



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ

**Modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie
de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine**

**Monsieur Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
et Monsieur Le Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, articles 1-146-3 à 2-146-12, relatifs à la création, dans chaque département, d'une Maison départementale des personnes handicapées ;

VU le code de l'action sociale et des familles, article R 241-24 modifié par décret n° 2012-1414 du 18 décembre 2012 - article 6, relatif à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;

VU le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

VU la circulaire du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;

VU les propositions des différents organismes consultés ;

VU L'arrêté conjoint Préfet-Président du Conseil Départemental du 26 octobre 2017 fixant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;

VU l'arrêté conjoint Préfet-Président du Conseil Départemental du 14 octobre 2024 modifiant la composition de la commission des droits et de l'autonomie ;

VU la délibération du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 10 octobre 2024 nommant M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture et du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

A R R E T E N T

La composition de la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine est modifiée comme suit :

Article 1^{er} : Représentent le Département :

- **Membre titulaire :**
Mme Armelle BILLARD, Conseillère départementale déléguée à la Maison départementale des personnes handicapées
Membres suppléants :
M. Rémi BOUCHARD, Chef de service Action Médico-Sociale
Mme Delphine LE DALL, Chargée de mission
M. Loïs JEANNE, Chargé de suivi des établissements
- **Membre titulaire :**
Mme Florence ABADIE, Conseillère départementale
Membres suppléants :
Mme Angélique GAUDIN, Chargée de mission accueil petite enfance
Mme Anne-Françoise DOLAIS-LEGENTIL, Chargée de mission
Mme Sophie REDOUTE, Chargée de mission
- **Membre titulaire :**
Mme Marinette FERLICOT, personne qualifiée représentant le Département
Membres suppléants :
M. François BASTIEN, Contrôleur des lois aide sociale
Mme Christelle BRIERE, Infirmière
Mme Rachel CHAPON, Contrôleuse des lois aide sociale

Article 2 : Représentent l'État :

- **Membre titulaire :**
Monsieur le Directeur départemental de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) ou son représentant
- **Membre titulaire :**
Madame la Directrice adjointe de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) ou son représentant
- **Membre titulaire :**
M. le Directeur académique des services de l'Education nationale, Directeur des services Départementaux de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine ou son représentant
- **Membre titulaire :**
M. le Directeur général de l'Agence régionale de la santé ou son représentant

Article 3 : Représentent les Organismes d'assurance maladie et d'allocations familiales :

- **Membre titulaire :**
Mme Natacha MAES, Conseillère CPAM
Lors du renouvellement du conseil, la CPAM fera connaître la désignation de son nouveau représentant à la MDPH.
- **Membre titulaire :**
M. Clément CORNEC – Membre du CA – CAF
Membre suppléant :
Mme Hélène LEDOUX- Responsable adjointe – MSA

Article 4 : Représentent les Organisations syndicales :

- **Membre titulaire :**
Mme Sabrina CHANTEPIE - Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Membres suppléants :
Patrick BAIXE – Union des entreprises d'Ille-et-Vilaine
Jannick RAOUL – Union des entreprises d'Ille et Vilaine
- **Membre titulaire :**
M. Luc GRIMONPREZ – CFDT
Membre suppléant :
Mme Marjolaine DEPAGNE – CFDT

Article 5 : Représentent les Associations de parents d'élèves :

- **Membre titulaire :**
Mme Emeline DESCHAMPS – FCPE
- Membres suppléants :
Mme Solen PALMER – FCPE
Mme Julie BONILLA – APEL
Mme Cendrine DELLOYE – APEL

Article 6 : Représentent les Associations de personnes handicapées et de leurs familles :

- **Membre titulaire :**
Mme Annette HENNEQUIN – UNAFAM
- Membres suppléants :
M. Patrick MOTTE - UNAFAM
Mme Catherine BLANCHET – ESPOIR 35
Mme Anne-Françoise BLIN – ESPOIR 35
- **Membre titulaire :**
M. Thierry JARDIN – AUTISM'AIDE 35
- Membres suppléants :
Mme Cécile LAERON – AAPEDYS 35
Mme Lénéaïg PINGUET – TDAH France
- **Membre titulaire :**
Mme Catherine LECHEVALLIER – ADAPEI
- Membres suppléants :
Mme Christine AUBRY – ADAPEI
M. Philippe RAMET – ADAPEI 35
- **Membre titulaire :**
Mme Françoise THOUVENOT – AAPEDYS 35
- Membres suppléants :
Mme Isabelle VELTER – AAPEDYS 35
M. Jean-Marie TERTRAIS – FNATH
- **Membre titulaire :**
Mme Sandrine ROSELIER - APF
- Membres suppléants :
Mme Monique BERLAN – APF
M. Philippe MARUELLE - APF
Mme Céline BRULAIS – APF
- **Membre titulaire :**
Mme Chantal FRANCCANNET – APAJH35
- Membres suppléants :
Mme Irène SIMON - APAJH
Sylvie PERROT – ADIMC
- **Membre titulaire :**
Mme Françoise JANVIER – Cochlée Bretagne
- Membres suppléants :
M. Joël MARCHAND – AVH
Mme Patricia LE PILOUER – RETINA
Mme Françoise BLAIN - AVH

Article 7 : Représentent le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

- **Membre titulaire :**
Mme Jamila PERRINET du collectif Handicaps 35 – AFSEP
- Membres suppléants :
M. Damien TELLIER – Association Ar Roch
M. Serge CHEVALLIER – UDAF 35

Mme Eliane KERAVEC – Cochlée Bretagne

Article 8 : Représentent les Organismes gestionnaires :

• **Membre titulaire :**

Mme Sophie ANDRYCHOWSKI - Directrice IEM-SESSAD La Clarté

Membres suppléants :

Mme Hélène Dancer Camarasa – Directrice Les PEP Bretil'Armor

M. Charles CULLARD – Directeur de la Maison des enfants au pays à Poligné

• **Membre titulaire :**

M. Mikaël SOULAS – Directeur d'établissement LADAPT 35

Membres suppléants :

Mme Francette KERVOEL – SADAPH

Mme Estelle VINÇON - Directrice IES SSEFS PAUL CEZANNE

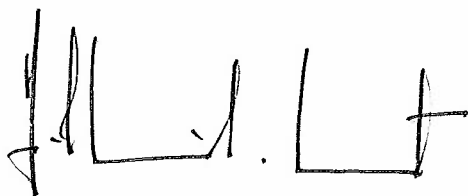
Article 9 : Durée du mandat : Les membres sont nommés pour une durée de quatre ans renouvelables, à l'exception des représentants de l'État et de l'Agence Régionale de Santé (article R 241-24 CASF) pour prise d'effet à compter du 16 janvier 2025.

Article 10 : Le Secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et au recueil des actes administratifs du Département d'Ille-et-Vilaine.

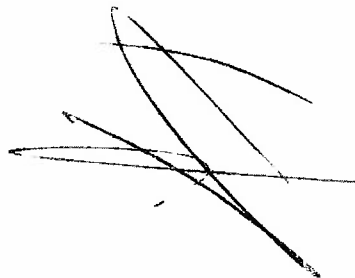
Fait à Rennes, le **20 JAN. 2025**

Le préfet,

Le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine



Amaury de SAINT-QUENTIN



Jean-Luc CHENUT